

## INTERVIEW

### Maître Francis Caballero, avocat



Avocat et agrégé de droit, auteur notamment de *Legalize it !*, M<sup>e</sup> Francis Caballero défend la légalisation du cannabis. Il explique pourquoi et surtout comment il procéderait.

#### Pourquoi êtes-vous favorable à la légalisation du cannabis ?

**M<sup>e</sup> Francis Caballero :** La prohibition actuelle, très sévère, est un échec total. Le trafic perdure, il finance le crime organisé, génère de la violence et ne permet pas de collecter la moindre taxe tandis que l'État paie les pots cassés. En 1989, j'ai écrit *Droit de la drogue* où je dénonçais déjà les effets pervers de la prohibition. À l'époque, je proposais une théorie du commerce passif. Dans la deuxième version de l'ouvrage, en 2000, j'ai remplacé cette théorie par la légalisation. Je suis partisan d'une vente du cannabis contrôlée par l'État. C'est une drogue et elle ne doit donc pas

#### En quoi la dépénalisation ou la contraventionnalisation ne seraient-elles pas suffisantes ?

La prohibition, c'est simple : tout est interdit. Ce qui n'empêche pas de trouver facilement du cannabis en France. La dépénalisation aussi c'est facile : faites ce que vous voulez. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Le cannabis est dans les faits dépénalisé. L'usager de base risque un rappel à la loi. La contraventionnalisation est plus sévère que la situation actuelle. Pensez-vous sérieusement que les usagers vont payer cette amende de 200 euros ? Dans le système que je prône, est interdit ce qui est nuisible à l'ordre public, à la

#### les trafiquants ne risquent-ils pas de se reporter sur d'autres produits ?

C'est l'objection que l'on me fait le plus souvent. Le trafic de cannabis représente 80 % des condamnations pour drogue illicite. Le légaliser c'est donc viser un résultat maximum en matière de baisse du trafic.

#### Taxer le cannabis et donc le renchérir ne va-t-il pas favoriser le maintien du trafic ?

Non, sûrement pas. Un économiste a effectué le calcul. La production d'un gramme vendu 6 à 10 € coûte 20 à 50 centimes. Il existe donc un boulevard pour trouver un prix équilibré qui

## « Pour une vente du cannabis contrôlée par l'État »

être laissée à l'industrie privée que je combats par ailleurs en tant qu'avocat anti-tabac.

#### Comment cela s'organiserait-il ?

L'État ne s'occuperait pas de la vente mais, via la Française du Cannabis, contrôlerait la production, la distribution et la consommation. Des cannabouteries permettraient la vente à emporter et des cannabistrotts la consommation sur place. D'après les calculs d'un économiste, cela créerait entre 20 000 et 40 000 emplois licites.

#### Un tel monopole d'État n'entrerait-il pas en contradiction avec le droit européen ?

Ce n'est pas incompatible si l'on respecte les conditions posées par la Cour européenne des Droits de l'Homme, c'est-à-dire que cela serve l'intérêt général. Piéquer un marché aux trafiquants et ne pas le fournir à l'industrie privée répond, me semble-t-il, à l'intérêt général.

sécurité publique et à la santé publique.

#### Justement, la loi actuelle a un fondement sanitaire. Comment la légalisation, en donnant un signal inverse, permettrait-elle de mieux répondre à cette question ?

En tant qu'avocat anti-tabac, je suis très sensible à l'argument de santé publique. Les malades, ce sont les consommateurs abusifs de cannabis. S'occuper d'eux coûtera moins cher que de laisser les profits de leur usage aux trafiquants. Dans mon système, la Française du Cannabis édicterait des limites (interdit aux mineurs, interdit de fumer en public dans la rue ou au volant...). Je n'abandonne pas la santé publique. Au contraire, je la renforce en lui donnant des moyens grâce aux taxes.

#### L'une des conséquences de la consommation de cannabis, ce sont les nuisances générées par le trafic. En cas de légalisation,

assèche le trafic tout en permettant à l'État d'empocher des revenus substantiels. Vendre 4 € le gramme, c'est au minimum 2 milliards d'euros par an dans ses caisses. La TVA ajoutée à une taxe spécifique représenterait 50 % du prix de vente. Pour le tabac, les taxes c'est aujourd'hui 80 % du prix.

#### N'existe-t-il pas un risque d'explosion de la consommation due au libre marché accompagné du marketing et de la publicité ?

Dans mon système, il n'y aura ni publicité, ni promotion du cannabis. On lancera même des campagnes pour décourager et lutter contre l'usage. L'argent récolté permettrait de les financer. L'État contrôlant le marché, il ne violerait pas sa propre réglementation. En rapportant des taxes, en créant des emplois, en combattant le crime organisé et en proposant des mesures de santé publique, je suis convaincu que ce système est supérieur à la prohibition actuelle. ■